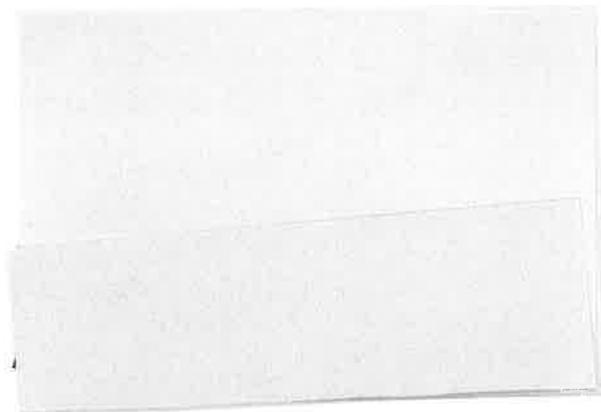


REÇU LE 28 NOV. 2016

Sabine BUIS

Députée de l'Ardèche

Conseillère départementale



Aubenas, le 16 novembre 2016

Monsieur,

Par courrier vous avez souhaité m'interpeller sur la politique de sécurité routière du Gouvernement. Je vous en remercie.

Il convient de rappeler un fait : les chiffres de la mortalité routière sont sur le temps long, en forte diminution. Grâce aux politiques de sécurité routière mises en place en France, le taux de mortalité routière a diminué de plus de 55% depuis 2000.

En 2015 le nombre d'accidents corporels a baissé de 3,6 %, mais la mortalité est en hausse de 2,4 %. Ce bilan est lié à l'augmentation de 2,5 % du trafic enregistré sur les nationales et les autoroutes mais il est aussi lié à la hausse de certains comportements qui transforment un accident grave en accident mortel, notamment la hausse de la vitesse que les autorités ont constatée.

Les radars ne sont pas les seuls outils de la politique de sécurité routière. Les nombreuses campagnes de communication et la sensibilisation des élèves durant leur parcours scolaire ont démontré leur efficacité. Mais la vitesse reste un facteur déterminant dans la majorité des accidents. Les radars sont les outils les plus efficaces pour la réguler. Ils ne sont pas installés par hasard mais dans des zones à risque, où la vitesse maximale autorisée n'est pas respectée et avec le souci d'un maillage territorial équilibré. Alors qu'un quart des accidents mortels sont dus à la vitesse, près des nouveaux radars qui ont été installés dans les zones dangereuses le nombre d'accidents graves a diminué de 60%.

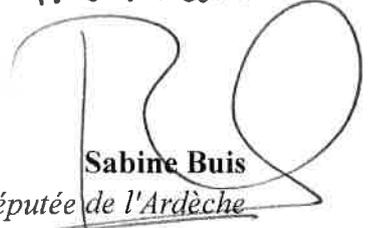
Permanence parlementaire : Résidence Osiris, 26 rue Jean Mermoz 07200 Aubenas – Tel : 04 75 35 95 51

Adresse postale : BP 70068 - 07202 AUBENAS Cedex

Mail : permanence@sabinebuis.fr

Les amendes liées aux excès de vitesse représentent 708 millions d'euros en 2013. Cette somme n'est rien comparée aux 21 milliards d'euros qu'ont coûté sur la même période, les accidents de la route. Par ailleurs, la somme provenant des radars est, pour plus de moitié, reversée aux collectivités et à l'Agence de financement des infrastructures de transport de France pour l'entretien et la réparation des réseaux de transports.

Restant à votre écoute, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Très sincèrement

Sabine Buis
Députée de l'Ardèche